

APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 13 mars 2024 à 14h



Bourse Strada

La bourse Strada a pour vocation de participer au déploiement des arts urbains en dehors des territoires habituels de la création artistique. Parce que l'art urbain ne cesse de renouveler l'expérience des habitants avec leur territoire, la bourse Strada accompagne les commanditaires dans le développement de projets artistiques dans cette discipline. Ce dispositif comporte deux volets distincts : Strada Collectivités et Strada Festivals. Cet appel à candidature concerne les associations qui organisent un festival.

Le volet « Festivals » est destiné à un festival de moins de 10 ans, organisé par une association, dans une ville de moins de 50 000 habitants qui souhaite présenter un projet de création d'œuvre(s) par un artiste ou un collectif d'artistes. Le festival doit être en lien avec le territoire.

Le volet « Collectivités » est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent passer commande à un artiste ou un collectif d'artistes, pour la réalisation d'une œuvre. Une attention particulière sera portée aux projets développés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou dans les zones rurales.

Quel est le montant de la bourse Strada Festivals?

Une bourse de 7 500 € sera attribuée en 2024 et sera répartie de la manière suivante :

- 4 000 € à l'artiste ou au collectif d'artistes ;
- 3 500 € à l'association qui passe commande à l'artiste ou au collectif d'artistes pour la production et l'accompagnement du projet.

Qui peut déposer une demande?

Des associations à but non lucratif qui organisent un festival d'art urbain de moins de 10 ans en France (hors Île-de-France). L'association candidate pour le projet d'un artiste ou d'un collectif d'artistes de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger), qu'elle souhaite présenter lors de son festival. La demande concerne uniquement un projet de création parmi ceux proposés dans la programmation du festival. Le projet de création peut être participatif ou non.



Pour quel type de festival?

Un festival d'art urbain de moins de 10 ans qui se tient dans des communes de moins de 50 000 habitants en France (hors Île-de-France). Le festival doit être en lien avec le territoire.

Quelles sont les modalités de candidature?

La structure organisatrice doit déposer un dossier de <u>candidature en langue</u> <u>française</u>. La démarche à suivre est disponible <u>via ce lien</u> accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Une présentation synthétique de la structure avec son statut, sa date de création, ses missions, sa programmation, etc. (1 page maximum);
- Une présentation synthétique du festival décrivant sa programmation, ses objectifs, sa thématique, la liste des artistes exposés, etc. (2 pages maximum);
- Un extrait des revues de presse des éditions précédentes du festival, le cas échéant s'il ne s'agit pas d'une première édition (15 pages maximum);
- Une note d'intention sur le projet de création centré sur l'artiste ou le collectif d'artistes en art urbain, signée du directeur de la structure organisatrice (1 page maximum);
- Un dossier artistique comprenant une dizaine de visuels d'œuvres avec légendes de l'artiste ou du collectif d'artistes invité, son CV, ainsi que – dans la mesure du possible – une photo du lieu ou du site sur lequel le projet de création sera réalisé (5 pages maximum);
- Un budget prévisionnel du projet de création, détaillé et équilibré en dépenses et recettes, indiquant le plan de financement avec les apports financiers chiffrés des différents partenaires. Merci de préciser si les montants sont accordés ou en cours de demande (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne);
- Un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet de création ;



- Une attestation sur l'honneur du directeur du festival que l'événement a moins de 10 ans (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne);
- Une attestation de l'artiste ou du collectif d'artistes de la scène française (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 22 janvier 2024
- Date limite d'envoi des dossiers : 25 mars 2024 à 14h
- Réunion du jury et annonce des bénéficiaires de la bourse : avril 2024

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=60&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : strada@adagp.fr

